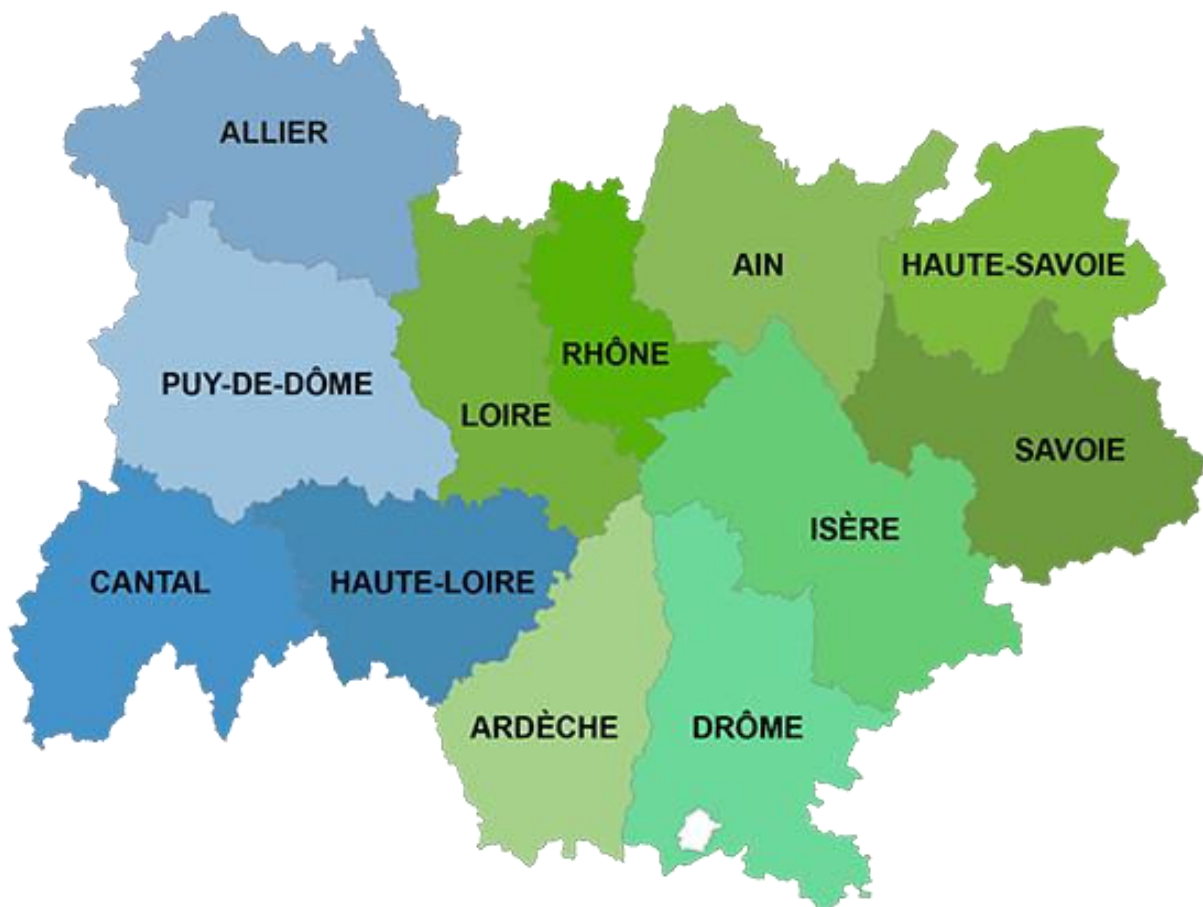


LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION

Saison 2022-2023

Réunion du Comité Directeur extraordinaire - PV n° 04

Jeudi 06 avril 2023



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR EXTRAORDINAIRE

Jeudi 06 Avril 2023

Visioconférence

Présent(s) :

Le président : Jean-Luc Manaudou

Mesdames : Françoise Bertinotti, Anne Berthier, Sylvie Caillet, Sandrine Favrot, Claudine Charmeil, Yael Dudo, Michèle Durieu, Lucille Lejczyk, Gisèle Lotito, Elisabeth Monier.

Messieurs : Philippe Carouge, Éric Chakabe, Jean-Claude Dunand Martin, Olivier Hirtzig, Patrick Paluszak, Laurent Robin, Maxime Usclat, Dominique Viard, Philippe Carouge, Laurent Scloffert.

Absents : Pierre- Alexandre Arnoux, Joël Closier, Thierry Lefaure, Simon Pagin, Oussama Bouhadida, Denis Cadon, Christine Epailly, Christophe Frappé, Marie-Christine Gaidioz, Pierre-Jean Pontvianne, Paul Raginel, Nicolas Roques, Florestan Desmaris, Jean-François Jacquier, Denis Balmont, Juliette Pumain, Anne marie Mazet.

Assistent : Dominique Delchet, Daniel Poncet, Jacky Benevent.

Début de la réunion à 19h00

Mot d'ouverture du secrétaire Général

Olivier Hirtzig, secrétaire général de la Ligue procède à l'appel nominatif des élus votants et ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des membres du comité directeur présents ce jour.

Il souligne, que ce comité Directeur extraordinaire fait suite à la réunion que Jean-Luc Manaudou et lui-même ont eu avec Nathalie Blin dans les bureaux de l'Erfan le 28 mars 2023.

Cette rencontre a eu lieu à la demande expresse de Jean-Luc Manaudou sur la mise en sommeil de l'Erfan comme voté lors du Comité Directeur du 25 Février 2023.

Olivier Hirtzig souligne que seul ce point sera examiné et qu'il n'y aura de discussion sur aucun autre sujet.

Accueil du Président de la Ligue

Olivier Hirtzig donne la parole à Jean-Luc Manaudou, président de la Ligue qui remercie à son tour l'ensemble des personnes présentes et explique que ce comité Directeur extraordinaire a été décidé après la réunion avec Nathalie BLIN dans les bureaux de l'ERFAN le 28 mars 2023 qui a apporté de nouveaux éléments permettant de revoir et réexpliquer la problématique ERFAN.

Cette rencontre avait été programmée à la suite de la décision prise lors du dernier comité directeur du 25 février 2023 de mettre l'ERFAN en sommeil ; l'ensemble du comité directeur avait été interrogé par mail sur la continuité ou la mise en sommeil de l'ERFAN. La majorité des élus ayant répondu, la mise en sommeil avait été actée pour une durée de 2 années.

Dès le début de cette rencontre, Nathalie nous explique qu'à la lecture du compte-rendu du dernier comité directeur, elle a pris acte de la volonté de la ligue de mettre en sommeil l'ERFAN sans prendre en compte ses volontés de projection dans l'avenir. Jean-Luc lui rappelle que lors du dernier rendez-vous avant le CD du 25 février, c'est elle qui, à la question d'Olivier sur sa perspective d'avenir à l'ERFAN, a balayé l'interrogation en disant de ne pas s'occuper d'elle, et de faire ce que nous pensons être le mieux. Jean-Luc et Olivier lui expliquent que l'ensemble des membres du CD en ont déduit (peut-être à tort) qu'elle ne voyait pas son avenir à l'ERFAN et qu'elle avait déjà d'autres vues pour son avenir proche.

Olivier interroge donc à nouveau Nathalie, lui demandant ce qu'elle compte faire l'an prochain car les DEJEPS sont relancés et qu'il serait très compliqué d'arrêter le DEJEPS en cours de formation.

A cette question, Nathalie explique alors qu'elle ne se projette plus dans l'avenir si l'ERFAN ne garde des DE. Cela est restrictif, elle ne voit aucune perspective et ne se projette pas dans l'avenir pour elle avec un seul DE.

Jean-Luc lui demande si son avenir à l'ERFAN peut se dessiner avec d'autres formations, une aide par une embauche et une remise de l'ERFAN dans les rails de la formation avec des formations viables pour la structure.

Le dialogue s'installe alors et Nathalie explique qu'elle n'a pas voulu être alarmiste lors de la présentation de ses slides au CD et à l'AG. Olivier lui explique que c'est pourtant comme cela que la majorité des personnes ont compris sa présentation et ses commentaires, ce qui a conduit à la décision prise lors du dernier CD de mettre le centre de formation en sommeil.

Nathalie montre alors sur son ordinateur un projet de formations BF BP DE avec leurs coûts. Elle explique que seule, elle ne peut y parvenir. Jean-Luc lui demande si une embauche pour la seconder avec un projet ambitieux de relancer l'ERFAN pourrait la faire changer d'avis. Olivier lui demande aussi si elle serait intéressée par la mise en œuvre de nouvelles perspectives de formations, avec, pourquoi pas, de nouvelles responsabilités.

Dans un premier temps, Nathalie nous indique refuser de prendre un poste de direction ERFAN ou même de responsable mais, en effet, si l'ERFAN se projette sur l'avenir avec de nouvelles formations, elle serait intéressée.

Concernant l'embauche, Nathalie souligne qu'un poste de responsable pédagogique doit être envisagé, ce qui permettrait d'avoir une personne pour gérer la formation, les rubans pédagogiques, le suivi des stagiaires, la recherche de postulants stagiaires, plus de multiples tâches. Pour sa part, elle indique vouloir continuer comme aujourd'hui en gérant

L'administratif, le financier et participer aux montages des formations en travaillant en binôme avec le responsable pédagogique.

La discussion se fait alors sur cette embauche et Nathalie se propose de rédiger avec la ligue, la fiche de poste de responsable pédagogique. Elle souhaiterait, dans la mesure du possible, que le candidat commence au plus tôt pour être opérationnel dès septembre 2023.

Jean-Claude DUNAND MARTIN prend la parole et déclare « se questionner sur ce comité directeur extraordinaire, soulignant qu'il ne comprend pas qu'il y a peu de temps, Jean Luc et Olivier ont demandé au comité directeur de mettre l'ERFAN en sommeil et que maintenant, ils viennent expliquer que ce serait bien de continuer, il se demande à quoi sert le comité Directeur qui a voté pour une mise en sommeil de l'ERFAN. Il laisse entendre qu'ils ont tout organisé, qu'ils connaissent déjà le nom du nouveau responsable pédagogique et que tout est décidé entre eux sans avoir besoin de l'avis du comité directeur. Il trouve que cette façon de faire n'est pas très intelligente et montre que le président et le secrétaire général font comme ils veulent ».

Jean-Luc lui répond que « l'échange du 28 mars avec Nathalie a dégagé de nouvelles perspectives que nous n'avions pas et qui appellent à réflexion. Il rappelle que la décision de la mise en sommeil a été prise après interrogation du comité directeur avec les éléments du moment et qu'aucune décision autre, n'a à ce jour été prise, d'où la convocation de ce comité directeur extraordinaire pour expliquer les nouveaux éléments afin peut être de maintenir ou de revoir la décision en toute connaissance. Par ailleurs, rien n'interdit, sur la base d'éléments nouveaux, de présenter un sujet plusieurs fois au comité directeur. Cette façon de faire est clairement le signe que les élus sont étroitement associés aux réflexions et aux décisions et non l'inverse. Il me semble au contraire, intelligent et d'une bonne gouvernance de présenter aux élus un sujet qui a radicalement évolué afin que la décision prise soit éclairée par de nouveaux éléments.

Olivier reprend la parole et dit avoir rappelé à Nathalie que l'ERFAN est actuellement à Eybens, que les travaux prévus à la maison des sports vont contraindre la ligue à se poser la question du lieu du siège de l'ERFAN qui sera sans doute relocalisé à Chassieu pour, dans un premier temps la durée des travaux qui l'obligera à se déplacer au moins 2 jours par semaine à Chassieu.

Nathalie précise que cela ne la dérangeait pas et qu'elle acceptait ce déplacement. Nathalie maintient alors sa volonté de continuer avec l'ERFAN pour la conserver.

Jean-Luc rappelle que lors de l'AG, de nombreux clubs ont montré leur intérêt au maintien de formations.

Plusieurs questions sont posées sur les formations qui pourraient être relancées, Jean-Luc souligne qu'en plus des DE, l'ERFAN pourrait ouvrir d'autres formations comme le BP, les BF..., voire de la formation continue en direction des entraîneurs. Françoise BERTINOTTI, Babeth MONIER et Sylvie CAILLET sont du même avis sur l'embauche en proposant un contrat déterminé ouvrant sur un CDI. Babeth MONIER et Françoise BERTINOTTI se proposent pour examiner avec Jean-Luc et Olivier les candidatures avant embauche. Sylvie CAILLET demande que le poste à pourvoir soit envoyé à la fédération, dans toutes les ligues, à l'INFAN, toutes les ERFAN, aux comités départementaux et clubs de la ligue.

Olivier propose un tour de table afin que chacun se positionne sur cette embauche d'un responsable pédagogique avec la reprise des activités pleines de l'ERFAN.

Sur les 22 élus et 3 non votants présents, 3 élus votent contre le maintien de l'ERFAN, 2 élus s'abstiennent et 17 élus votent pour une embauche avec poursuite des activités de l'ERFAN.

À la suite des sous-entendus de Jean-Claude DUNAND MARTIN, Olivier HIRTZIG souligne que les nouveaux éléments apportés par Nathalie lors de leur entretien pour au départ acter la mise en sommeil de l'ERFAN, ont ouvert une porte qu'il pense intéressante. Il souligne que ni Jean-Luc ni lui n'ont décidé quoique ce soit, qu'ils n'ont démarché ni rencontré quiconque. La nouvelle situation a fait qu'ils ont été pris par le temps et que ce qui a été mis en œuvre, l'a été pour conserver notre organisme de formation.

Il est décidé qu'un poste à pourvoir va être proposé et envoyé à tous les partenaires : clubs, comités, ligues, FFN, ainsi qu'à des organismes de formation de la région lyonnaise. Dès réception des candidatures, un groupe d'élus de la ligue les étudiera et procédera à l'embauche.

Les modalités pratiques liées au poste à l'embauche seront présentées et votées lors du CD du samedi 22 Avril 2023.

Fin de la réunion à 20 h 45

Le secrétaire général

le Président

